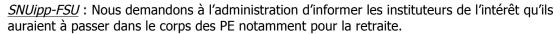
Compte rendu de la CAPD du 11 juin

Intégration dans le corps des professeurs des écoles :

 $\underline{\it IA}$: 8 possibilités d'intégration pour 5 candidats qui reçoivent tous un avis favorable. L'an passé, 8 candidats avaient été intégrés pour 11 demandes. Il reste 59 instituteurs dans le département.





Accès à la hors classe :

L'administration retient 4,5% des promouvables. 347 PE en Picardie. 142 pour l'Oise. 125 promotions en 2014. En fonction des maintiens de départ à la retraite, une liste complémentaire est établie.

Ineat - Exeat:

Soldes des entrées et sorties du département dans le cadre des permutations informatisées :

	2012	2013	2014	2015
sorties	38	39	77	30
entrées	56	39	36	35

Candidatures EXEAT:

	2012	2013	2014	2015
demandes	168	172	164	147
accords	50	47	46	-

Temps partiel:

	2014	2015
demandes	199	194
renouvellements	55	55
changements de quotité	22	26
nouvelles demandes	126	113

<u>IA</u>: Le département a un double objectif, celui d'étudier les situations personnelles médicales et sociales, la durée de séparation, l'éloignement du domicile et de prendre en compte les contraintes liées à la vacance de poste du département.

<u>SNUipp/FSU</u>: Rappel la détresse des collègues qui vivent des situations difficiles dues à l'éloignement. Des audiences ministérielle et départementale ont été demandés. **Sur la demande du SNUipp-FSU de l'Oise, 3 exeat sont accordés selon les critères du barème. Soit un total de 25 exeat (22 selon les critères médicaux, sociaux et ceux énoncés par le ministère et 3 au barème).**

<u>Concernant les demandes sur autorisation</u> : 14 avis favorables pour raisons médicales, 55 refus !

<u>SNUipp-FSU</u>: L'an dernier, certains recours ont donné lieu à des autorisations. Quels sont les critères retenus par l'administration?

<u>IA</u>: En fonction des difficultés familiales, d'événements nouveaux depuis la première demande et de répercutions sur la pénibilité.

Disponibilités:

Deux demandes de disponibilité pour convenance personnelles sont accordées pour situations médicales. L'IA rappelant qu'elle doit tenir compte de l'équilibre départemental.

Le SNUipp-FSU rappelle les 19 démissions de cette année scolaire, du jamais vu dans notre département.

Allègement de service :

37 demandes. Le quota pour le département est de 3,75 ETP, soit 15 personnes concernées.

<u>Sur demande du SNUipp-FSU</u>, le médecin de prévention des personnels informe que ce dispositif doit permettre aux collègues concernés d'alléger le temps de travail (sur une durée maximale de 3 ans) pour permettre une reprise à temps plein. Les maladies chroniques en sont par exemple exclues.

<u>Le SNUipp-FSU</u> dénonce la politique du quota qui prive une partie des enseignants de leur droit. De même, les personnels atteints de maladies chroniques et de pathologies évolutives ne disposent pas de mesures appropriées.